

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 5 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 23 septembre 2011 portant application du décret n° 2011-1171 du 23 septembre 2011 relatif à la rémunération des ouvriers d'Etat relevant de la direction générale de l'aviation civile et de l'établissement public Météo-France

NOR : DEVA1415836A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget,

Vu le décret n° 2011-1171 du 23 septembre 2011 relatif à la rémunération des ouvriers de l'Etat relevant de la direction générale de l'aviation civile et de l'établissement public Météo-France ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2011 portant application du décret n° 2011-1171 du 23 septembre 2011 relatif à la rémunération des ouvriers d'Etat relevant de la direction générale de l'aviation civile et de l'établissement public Météo-France,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le I de l'article 3 de l'arrêté du 23 septembre 2011 susvisé est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, après les mots : « sont fixés », est inséré le mot : « mensuellement » ;

b) Le tableau est remplacé, à compter du 1^{er} janvier 2013, par le tableau suivant :

PERSONNELS BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS MENSUELS (en euros)			
	A compter du 1 ^{er} janvier 2013	A compter du 1 ^{er} juillet 2014	A compter du 1 ^{er} juillet 2015	A compter du 1 ^{er} juillet 2016
Ouvriers des groupes V à hors catégorie C et chefs d'équipe des groupes VI à hors catégorie C, éligibles au bénéfice de la prime spécifique d'habilitation (PSH)	45	75	105	115
Ouvriers non éligibles au bénéfice de la prime spécifique d'habilitation (PSH)				
Ouvriers du groupe IV	45	75	105	115
Ouvriers des groupes V, VI et VII et chefs d'équipe des groupes VI et VII	50	80	110	120
Ouvriers et chefs d'équipe de niveau hors catégorie commune, A, B et C	65	95	125	135

Art. 2. – Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 septembre 2014.

*La ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie,*
Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice
des personnels,*
M. PREUX

*La ministre de la décentralisation
et de la fonction publique,*
Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des rémunérations,
de la protection sociale
et des conditions de travail,*
L. CRUSSON

*Le secrétaire d'Etat
chargé du budget,*
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur
D. CHARISSOUX